

Appel à candidatures Bourses de création / Ecritures du réel / Edition 2020

DATE LIMITE DE CANDIDATURE : Jeudi 14 mars 2019 à 18h00

Toulouse Métropole soutient les auteurs et artistes et souhaite faciliter les croisements entre la littérature et d'autres formes artistiques. A cet effet, Toulouse Métropole lance un **appel à projets pour 4 bourses de création** avec le soutien de la DRAC Occitanie, **dont 1 bourse de création** dans la catégorie « **Littérature et arts** » en lien avec le Marathon des mots (23 – 28 juin 2020) dans le cadre d'une de ses thématiques centrales : **écritures du réel**.

- L'objet de cet appel est de concevoir une **création croisant la littérature avec d'autres formes artistiques**. Ces créations doivent être **techniquement légères**.

Les lauréats des Bourses de création seront distingués par un comité de sélection composé :

- des directeurs des manifestations littéraires de la métropole,
- des élus de la commission culture de Toulouse Métropole,
- d'un représentant de la DRAC Occitanie, de la mission Lecture publique de Toulouse Métropole,
- un auteur et/ou artiste, installé dans la métropole.

- **Ce jury sera seul habilité à apprécier le respect des critères de sélection et la qualité du projet soumis.**

* CONDITIONS GÉNÉRALES

Les dossiers seront retenus en fonction des critères suivants :

- Les créations devront être **inédites**.
- Les créations devront s'inscrire **directement** dans la ligne éditoriale du Marathon des mots et d'une de ses thématiques centrales consacrées aux **écritures du réel** (fiction et non-fiction)
- Présenter un projet de création lecture, spectacle, performance, vidéo, etc. dans lequel le texte doit rester majoritaire même si une nouvelle dimension est donnée.
- Les projets doivent impérativement engager une **collaboration réelle entre un auteur et un artiste**.
- Les projets doivent obligatoirement posséder une **forte ambition littéraire ou documentaire**, proposer une démarche faisant appel à **d'autres disciplines artistiques** (son, musique, images numériques, arts de la scène) mais dans laquelle l'écrit, le sens doivent rester prioritaires et majoritaires.

* CALENDRIER

La date limite de réception des dossiers est fixée au **jeudi 14 mars à 18h00**.

Le comité de sélection rendra son avis **le 30 avril 2019 au plus tard**.

Les dossiers doivent **impérativement** être envoyés par mail à l'adresse indiquée dans le dossier de candidature spécifique à chaque catégorie de bourse, avec coordonnées téléphoniques, pièces jointes et liens éventuels.

PIÈCES À JOINDRE

DOSSIER LIMITE A 7 PAGES – TOUTES PIÈCES COMPRISES

Pièces jointes : 5 Mo max. - liens de téléchargement acceptés - Contenu audiovisuel : 3 min max.

- Présentation de l'auteur (biographie, bibliographie, résidences, prix littéraires)
- Si le texte est écrit, un court extrait (2 000 signes max). Sinon, développer la note d'intention artistique en annexe 2.
- Présentation de la compagnie, biographie du metteur en scène, du comédien(ne) ou de l'artiste associé
- Présentation succincte, accompagnée de deux visuels de maximum deux dernières créations de la compagnie, du metteur en scène ou de l'artiste. *Une revue de presse peut être ajoutée, dans la limite de 5 articles.*
- Annexes 1 & 2 dûment remplies.
- Une fiche technique prévisionnelle.

NB : *tout dossier invalide ou incomplet envoyé strictement à date et heure limite ne pourra être revu, et ne sera donc pas accepté. Il vous est conseillé d'envoyer votre dossier avant la date limite en cas d'ajustement nécessaire.*

POUR TOUTE INFORMATION SUR LA BOURSE

Veillez adresser vos questions à Valérie Griffi – Chef de service de la Lecture Publique Toulouse Métropole : valerie.griffi@mairie-toulouse.fr

REMARQUES

* PROFIL DES CANDIDATURES

Le projet est porté par **un auteur** accompagné d'un artiste d'une autre discipline – musicien, comédien, plasticien, artiste numérique, graphiste, danseur, etc.

* FRAIS DE PRODUCTION

Les frais de transports et d'hébergement (*bourse littérature internationale uniquement*) ainsi que tout **achat, location ou besoin en termes de personnes / ressources sur un plan technique (frais de salle, prestations, rémunération des techniciens, etc.)** sera pris en charge dans le cadre du **budget de production** alloué en complément de la bourse de création, si dépassement, sur les propres ressources des lauréats. Les différents droits d'auteurs (Sacd, Scam, Sclaf, Sacem, ...) seront pris en charge dans le cadre du **budget de production**.

* CONDITIONS FINANCIÈRES

	Dotation binôme auteur/artiste	Frais de production <i>(toutes charges comprises)</i>
« Littérature internationale et arts »	3000 € soit 1 500 € pour chaque artiste versés sous forme de dotation.	3000€ TTC versés à l'Association du festival le Marathon des mots en charge de l'accompagnement de la production et du suivi des frais de production
« Littérature générale et arts » ou « concert littéraire »	3000 € soit 1 500 € pour chaque artiste versés sous forme de dotation.	3000 € TTC versés à l'Association du festival le Marathon des mots en charge de l'accompagnement de la production et du suivi des frais de production

* DEVELOPPEMENT ET RESTITUTION

Deux représentations de la création produite dans le cadre de la bourse seront diffusées :

- l'une dans le cadre du festival de la catégorie pour laquelle le dossier est déposé
- la seconde dans une commune de la Métropole en dehors du temps du festival

NB : L'enveloppe des frais de production comprend l'ensemble des frais pour les deux représentations.

Aspects juridiques : Le résultat artistique devra être conforme aux droits en vigueur (en particulier pour les reproductions de textes, l'utilisation de matériaux sonores ou visuels...). Il reviendra à la charge du (des) auteur(s) de garantir cette conformité.

Date limite de candidature : jeudi 14 mars 2019 à 18h00 à boursedecreation@lemarathondesmots.com

Les dossiers doivent impérativement être envoyés par mail, avec l'ensemble des pièces jointes

POUR TOUTE INFORMATION SUR LA BOURSE

Veuillez adresser vos questions à Valérie Griffi – Chef de service de la Lecture Publique Toulouse Métropole : valerie.griffi@mairie-toulouse.fr

CRITERES

Critères de sélection :

1. La création devra s'inscrire dans la ligne éditoriale du Marathon des mots et d'une de ses thématiques centrales consacrées aux **écritures du réel** (fiction et non-fiction)
2. La création devra obligatoirement posséder une **forte ambition littéraire ou documentaire**, proposer une démarche faisant appel à d'**autres disciplines artistiques** (son, musique, images numériques, arts de la scène) mais dans laquelle l'écrit, le sens doivent rester prioritaires et majoritaires.
3. Cette bourse s'adresse à un **tandem auteur/artiste**, dont un auteur ou un artiste de la région Occitanie.
4. La création doit être **inédite**. Tout projet achevé et présenté avant l'organisation de cette bourse **n'est pas éligible**.
5. Les pièces de théâtre et la poésie **sont exclues d'office**.
6. La création doit être **techniquement légère**.
7. L'auteur doit attester d'au moins un ouvrage personnel **publié** en français à **compte d'éditeur** diffusé dans le réseau des librairies de France*.
8. La création retenue deviendra *de facto* **une co-production Toulouse Métropole et Marathon des mots**.
9. Le projet de création proposé doit mettre en scène ou en espace un texte dans le cadre de la programmation du Marathon des mots de juin 2020 (voir thématique en critère 1) avec une diffusion supplémentaire en dehors du festival dans une commune de la Métropole.
10. Cette bourse de création est dotée d'un montant global pour l'ensemble des deux représentations de **6 000 € Toutes Taxes et Charges Comprises** (montant détaillé dans les conditions financières et frais de production joints).
11. Le projet sera validé à la suite du comité **sous réserve d'une analyse conjointe entre les lauréats et le Marathon des mots** pour adapter le projet concrètement à la programmation du Marathon des mots. Si le projet dépasse l'enveloppe des frais de production, il devra être revu et amendé par les boursiers et le Marathon des mots pour correspondre au cadre de production défini *in fine* par le Marathon des mots.
12. Le paiement de la bourse se fera suite à l'obtention de celle-ci.
13. Tout dossier **incomplet** ou **dépassant le nombre de pages limité à 7** (extrait & annexes inclus) ne sera pas traité.
14. Les boursiers ne peuvent prétendre à une nouvelle bourse de création **en année n+1**.

** Dans le cadre d'une publication uniquement numérique, celle-ci doit être accessible à la librairie indépendante via un e-distributeur.*

Critères d'examen du dossier :

Tous les dossiers seront examinés par un comité de sélection, qui après un débat collégial, émet un avis sur chacun d'entre eux au regard de l'ensemble des demandes et de l'enveloppe budgétaire disponible.

Les projets seront validés par un comité de sélection composé des directions des manifestations littéraires de la Métropole (Marathon des mots, festival du Livre jeunesse Occitanie, festival de BD de Colomiers), d'élus de la commission culture de Toulouse Métropole, d'un représentant : de la DRAC Occitanie, de la mission Lecture publique de Toulouse Métropole et d'auteur et/ou d'artiste.

Ce jury sera seul habilité à apprécier le respect des critères de sélection et la qualité du projet soumis et sera attentif à :

- La qualité d'écriture des textes présentés.
- La qualité du projet et du caractère novateur de la forme proposée.
- Qualité des créations antérieures.
- Aides publiques déjà obtenues.

POUR TOUTE INFORMATION SUR LA BOURSE

Veuillez adresser vos questions à Valérie Griffi – Chef de service de la Lecture Publique Toulouse Métropole : valerie.griffi@mairie-toulouse.fr

I. CANDIDAT :

Nom / Prénom :

-

Adresse postale :

-

Nom de la Compagnie :

-

Téléphone / Mail :

-

Référent sur le dossier :

-

L'auteur bénéficie-t-il d'un soutien des collectivités territoriales (Ville, Agglomération, Département, Région, DRAC) ?
oui / non. Si oui, précisez :

Le comédien, le metteur en scène ou la compagnie, le plasticien, l'artiste, bénéficient-ils d'un soutien des collectivités territoriales (Ville, Agglomération, Département, Région, DRAC) ?
oui / non. Si oui, précisez :

II. PROJET PRÉSENTÉ :

Titre de l'œuvre (ou des œuvres, si corpus de texte) :

Nom(s) de l'(es) auteur(s) :

Titre de la création (si différent de l'œuvre) :

Genre :

Nombre de personnes sur scène :

Durée de la lecture/concert/création :

Durée du montage :

Durée du démontage :

ANNEXE 2 : NOTES D'INTENTION

Note d'intention littéraire et artistique

(1900 signes maximum, espace compris) :

Motivation(s) à proposer votre projet dans le cadre du Marathon des mots

(1900 signes maximum, espace compris) :

POUR TOUTE INFORMATION SUR LA BOURSE

Veillez adresser vos questions à Valérie Griffi – Chef de service de la Lecture Publique Toulouse Métropole : valerie.griffi@mairie-toulouse.fr